Mairie de la Garde — Arrondissement de Toulon

Du vingt trois novembre mil huit cent quarante-huit, à neuf heures du matin

Acte de mariage de Joseph André Abeille, âgé de quarante huit ans, né à la Garde, département du Var, le douze du mois de février mil huit cent, profession de propriétaire célibataire, domicilié à la Garde, département du Var, fils majeur de feu Joseph Abeille en son vivant, profession de propriétaire célibataire, domicilié à la Garde, département du Var, d'une part; et Madeleine Guigen, sans profession, propriétaire, célibataire, domiciliée en la commune de la Garde, département du Var, fille majeure de feu Jean Baptiste Guigen en son vivant, propriétaire, domicilié à la Garde, département du Var, et de Marie Magdeleine Bouchet, sans profession, propriétaire, veuve de feu Jean Baptiste Guigen, vivant propriétaire, domiciliée en la commune de la Garde, département du Var, d'autre part.

N° 17. Abeille & Guigen.

Les actes préliminaires ont 1° les publications de mariage faites par nous les dimanches trente et dix neuf novembre courant.

Acte de naissance de Joseph, extrait d'acte de naissance de la future épouse, acte de décès de son père, extrait d'acte de décès de son père et mère de la dite future épouse. Et notamment le lieu de résidence actuelle, acte de décès de l'épouse en première noce de la susdite future épouse et son dans acte de naissance.

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er, du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et les devoirs respectifs des époux*.

Les contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un Magdeleine Guigen & l'autre Joseph André Abeille.

En présence de Cléopas Jean Colomer, domicilié à Toulon, département du Var, âgé de quarante ans, profession d'hôtelier, ami de l'époux.

De Clément Joseph Dominique Mouchon, domicilié à la Garde, département du Var, âgé de quarante huit ans, profession de propriétaire, ami de l'époux.

De Cléopas Jean Baptiste Mouchon, domicilié à la Garde, département du Var, âgé de trente sept ans, profession de propriétaire, ami de l'épouse.

Et de Cléopas Marie César Ginouvier, domicilié à la Garde, département du Var, âgé de cinquante sept ans, profession de propriétaire, ami de l'époux.

Après quoi, moi Pierre Gaillard, Maire de la Commune de la Garde, faisant fonctions d'Officier public de l'État civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qu'il a été signé avec moi, par les quatre témoins soussignés, les époux ont déclaré ne savoir non écrire ni signer.

Catastat Mouchon Mouchon Ginouvier Gaillard

Mairie de la Garde — Arrondissement de Toulon

Du vingt sept novembre mil huit cent quarante-huit, à onze heures du soir

Acte de mariage de Charles Victor Langier, âgé de vingt un ans, né à Toulon, département du Var, le quatre du mois de novembre mil huit cent vingt sept, profession de maître boulanger, domicilié à la Garde, département du Var, fils majeur de feu Joseph Marie Langier en son vivant, profession de propriétaire marié, domicilié à la Garde, département du Var, d'une part; et Marie Louise Ginouvier, célibataire, sans profession, propriétaire, domiciliée en la commune de la Garde, département du Var, fille majeure de feu Jean Ginouvier en son vivant, propriétaire, domicilié à la Garde, département du Var, et de Marie Magdeleine Bouchet, veuve de feu Jean Baptiste Ginouvier, sans profession, propriétaire, domiciliée en la commune de la Garde, département du Var, d'autre part.

N° 18 Langier & Ginouvier.

Les actes préliminaires sont 1° les publications de mariage faites par nous les dimanches trente et dix neuf novembre courant.

Extrait d'acte de naissance de l'époux, acte de naissance de la future épouse, acte de décès des père et mère de la future épouse et son dans acte de naissance.

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er, du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et les devoirs respectifs des époux*.

Les contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un Marie Marguerite Louise Ginouvier et l'autre Charles Victor Langier.

En présence de Cléopas Joseph André Brun, domicilié à la Garde, département du Var, âgé de vingt sept ans, profession de commis de douane, cousin germain de l'épouse.

De Cléopas Jean Baptiste Remondon, domicilié à la Garde, département du Var, âgé de quarante huit ans, profession de menuisier, non parent ni allié des époux.

De Cléopas Claudius Langier Mouchon, domicilié à la Garde, département du Var, âgé de trente sept ans, profession de menuisier, non parent ni allié des époux.

Et de Cléopas Pierre Germain, domicilié à la Garde, département du Var, âgé de quarante cinq ans, profession de vinaigrier, non parent ni allié des époux.

Après quoi, moi Pierre Gaillard, Maire de la Commune de la Garde, faisant fonctions d'Officier public de l'État civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qu'il a été signé avec moi, par les quatre témoins soussignés, les époux ont déclaré ne savoir non écrire ni signer.

Langier Sébée ginouvier Brun Remondon Langier Ginouvier Mouchon Gaillard